



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC N° 080 016 23 00004 EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À ALBERT

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2024, il est procédé **du jeudi 22 février 2024 au lundi 25 mars 2024 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire PC N° 080 016 23 00004, présentée par la SAS Solroi, dont le siège social est sis 3 rue César Cascabel – Pôle Jules Verne – 80440 BOVES en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol à ALBERT (situé sur le site d'un ancien centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et inertes rue du 11 novembre, parcelles cadastrées section ZH n°43 et ZH n°44, cette centrale photovoltaïque d'une puissance de 4,2 MWc occupera une surface clôturée de 5,2 ha et sera composé de tables sur structures fixes représentant une surface totale de panneaux solaires de 18 846 m² et d'un poste de livraison et de transformation).

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du responsable du projet à celui-ci, peut être consulté par le public :

- sur support papier, dans la mairie d'ALBERT, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (- sous réserve - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Photovoltaïque/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie d'ALBERT (80300), siège de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Photovoltaïque/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations

seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Monsieur Erich LECLERCQ, commandant de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Didier BERNEAUX, conseiller indépendant en affaire de gestion.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la **mairie d'ALBERT** :

- le **jeudi 22 février 2024, de 9 h 00 à 12 h 00** ;
- le **samedi 02 mars 2024, de 9 h 00 à 12 h 00** ;
- le **vendredi 08 mars 2024, de 14 h 00 à 17 h 30** ;
- le **samedi 16 mars 2024, de 9 h 00 à 12 h 00** ;
- le **lundi 25 mars 2024, de 14 h 00 à 17 h 30**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans la mairie d'ALBERT, ainsi qu'à la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Photovoltaique/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS SOLROI, représentée par son président et dont le siège social est sis 3 rue César Cascabel – Pôle Jules Verne – 80440 BOVES.

Le présent avis est consultable sur le site Internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Photovoltaique/Enquetes-publiques-et-decisions>.

La décision d'accorder ou de refuser le permis de construire relève de la compétence du préfet de la Somme.

Amiens, le 15 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau



Caroline DESCAMPS